



Paris, le 3 février 2010

Le MEEDDM prépare déjà **ses licenciements !**

La RGPP a comme objectif essentiel d'accompagner le non-remplacement d'un fonctionnaire partant en retraite sur deux et même, ici ou là, de trois sur quatre, mais ne le répétez pas, du moins pas avant les élections régionales...

Sa conséquence principale sera donc, après avoir "restructuré" les services de l'État placés sous la « coupe » (il n'y a pas de mot plus juste) des préfets, de les dépecer.

Ainsi donc les agents affectés dans des services mutualisés (au niveau régional), mutualisables (au niveau départemental), externalisables (création d'établissements publics), réorganisables (bases aériennes, etc...) ou privatisables à court terme (l'échéance est déjà fixée à la fin de l'année prochaine pour l'ingénierie dite concurrentielle) -c'est-à-dire TOUS- sont CONCERNÉS !

Or les réalités démographiques ne rentreront pas forcément dans le brodequin des restructurations...

Les agents partant en retraite ne sont en effet pas tous sur les missions dont l'abandon est déjà programmé ou sur le point d'être bientôt (après les élections ?) annoncé.

C'est ainsi que même un agent de cinquante ans actuellement affecté dans un service d'ingénierie apparaît bien jeune pour espérer y dérouler sa carrière jusqu'à la retraite.

Et c'est pourquoi, après avoir promulgué la loi mobilités du 3 août 2009, le gouvernement prépare son décret d'application ... **et le MEEDDM n'attend même pas sa publication pour préparer, via l'avis de stage ci-dessous, ce qui correspond ni plus ni moins à un « plan social d'entreprise » (PSE) !**

AVIS DE STAGE

REDACTION DE CV , LETTRE DE MOTIVATION ET ENTRETIEN DE RECRUTEMENT

CONTEXTE

La modernisation de l'Etat et les contraintes budgétaires engendrent une redéfinition des missions prioritaires du MEEDDM et du MAAP.

Ceci se traduit notamment par l'arrêt progressif de missions telles que l'ingénierie publique concurrentielle, la fermeture de bases aériennes dans le cadre des réorganisations des services déconcentrés, mais aussi la mutualisation des « fonctions support » qui conduisent à la mise en place des pôles support intégrés (PSI) ou des centres de prestations comptables mutualisés (CPCM).

Ces changements impliquent des réorganisations professionnelles ou repositionnements pour les agents sur les plans fonctionnel et/ou géographique.

Eric Woerth, qui n'est pas seulement le ministre de la Fonction publique -mais aussi du Budget et des Comptes publics- juge « **profondément normal** » de mettre en disponibilité un fonctionnaire après trois refus de postes. Ce qui, pour lui, donnerait la preuve, qu'au fond, « **il n'a plus envie de travailler dans l'administration** » et qu'il n'y a plus alors « **de raison** » de continuer à le payer.

Le Premier ministre affirmait même ce matin sur un grand média radiophonique que « **les fonctionnaires auront plus de garanties que dans la législation précédente** »...

Gageons que, bientôt, le porte-parole de telle ou telle officine surfera sur l'égalité de traitement des fonctionnaires avec le secteur privé pour un **droit au plan social pour tous !**

Vous n'êtes pas candidat au départ ... "volontaire" ?

Participez à l'Assemblée générale , le 8 février 2010 !